



SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – École Notre-Dame-des-Neiges
Jeudi 7 novembre 2024 à 18h15 en TEAMS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de Notre-Dame-des-Neiges tenue le 25 septembre 2024 à 18h15 à l'école et virtuelle, 3131 rue Goyer à Montréal.

PRÉSENTS :

_____	_____
Mouloud Mellal	Carmen Del Carvalho
_____	_____
Martine Giroux	Borel Ahonon
_____	_____
Nadia ElMassari	Karine Richer
_____	_____
Jod Léveillé	Nejla Tidjane
_____	_____
Roxanne Milot	Vinh Quang Nguyen PCMR
_____	_____

Formant quorum sous la présidence de Borel Ahonon en attendant la nomination du président.

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Isabelle Pronovost – Direction

Julien Sloan (absent) – Direction adjointe

PERSONNE INVITÉE À LA SÉANCE :

Marie-Rose Shoucri – Parent – personne invitée

MEMBRES ABSENTS :

_____	_____
Joannie Lavoie PCMR	Cécile Pierrard
_____	_____
Karine Gaulin (substitut)	Hajar Arif (substitut)
_____	_____

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidence, Borel Ahonon déclare la séance ouverte. Il est 18h15 .

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Carmen Del Carvalho que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité (01-CE-07/11/2024)

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion 25 septembre 2024
 - 3.1. Suivi au procès-verbal du 25 septembre 2024
4. Parole au public
5. Point de décision
 - 5.1. Dépôt de la Régie interne
 - 5.2. Présentation des sorties éducatives
 - 5.3. Dépôt des journées pédagogiques service de garde (juin 2024)
 - 5.4. Budget (adoption)
 - 5.5. Présentation de l'acte d'établissement et plan triennal de répartition des investissements (PTRDI) (consultation)
 - 5.6. Critère de sélection d'une direction d'établissement
 - 5.7. Contenus des cours en orientation scolaire professionnelle pour le 3e cycle (approbation)
 - 5.8. Utilisation des locaux dans l'école (approbation)
6. Points d'informations
 - 6.1. Points de la direction : Présentation du plan québécois d'infrastructure, situation de l'école Bedford et réalité NDDN
 - 6.2. Personnel enseignant
 - 6.3. PCMR
 - 6.4. Comité de parents
7. Correspondance
8. Varia – Points divers
9. Levée de la réunion

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL du 25 septembre 2024

IL EST PROPOSÉ par Karine Richer que le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024 soit approuvé avec dispense de lecture et sans modifications.

Approuvée à l'unanimité (02-CE-07/11/2024)

3.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Mme Pronovost fait un suivi concernant les travaux dans la cour de l'école. Les travaux sont enfin terminés et il ne reste que les marquages au sol qui seront fait au printemps.

On fait un suivi en lien avec les sièges réservés aux membres de la communauté; M. Sloan a fait des démarches mais il n'y a pas eu d'intérêt.

4. PAROLE AU PUBLIC

Marie-Rose Shoucri, parent :

- Thème abordé : L'heure du début des classes.
Étant donné le déplacement en autobus, les enfants doivent quitter la maison parfois extrêmement tôt en raison de l'heure du début des classes. Mme Shoucri demande de vérifier s'il y a une ouverture pour changer l'heure du début des classes. On discute des enjeux en cause ainsi que des décisions prises par le passé. Il est conclu qu'il y a ouverture au changement de l'heure de début des classes dans la mesure où ce ne serait qu'en septembre 2025 et suivant les étapes suivantes : vérifier la possibilité du point de vue organisationnel (notamment la disponibilité des autobus), questionner le personnel enseignant pour éviter de perdre la cohésion de l'équipe, retour au conseil d'établissement pour ensuite faire un sondage auprès des parents.

Marie-Rose Shoucri, parent :

- Thème abordé : Le nombre d'élève par classe
Mme Pronovost explique les ratios réglementés par classe. Ceux-ci sont respectés.

5. POINT DE DÉCISION

5.1 Dépôt de la Régie interne

Mme Pronovost demande de pouvoir faire le dépôt des documents de Régie interne. Le CÉ n'a pas d'objection et en permet le dépôt tel que présenté.

5.2 Présentation des sorties éducatives

Mme Pronovost expose les différentes activités éducatives, notamment :

La sortie de fin de semaine pour un camp de chant (PCMR) et un spectacle dans le cadre du plan contre l'intimidation. Un survol des autres sorties à venir est fait : Répétition, prestation et sortie à la maison théâtre, Camps mariste. D'autres sorties s'ajouteront notamment pour le cycle normal dont les sorties n'ont pas encore été planifiées. On mentionne le salon du livre comme sortie potentielle.

Mme Tidjane demande si le C.É. peut proposer des sorties. Mme Pronovost explique que tous les parents peuvent proposer des sorties aux enseignant-e-s qui, eux, ont le devoir de faire un choix qui respecte le cursus scolaire.

5.3 Dépôt des journées pédagogiques service de garde (juin 2024)

M. Ahonon demande pourquoi les délais ont changés. Mme ElMassari explique le défi de la reprise des responsabilités et la demande institutionnelle d'utiliser le *forms*. Mme Pronovost explique les enjeux d'organisation autour des journées pédagogiques (désistement de dernières minutes, demande de ne pas payer, etc) et le désir de mieux planifier les activités. À noter qu'il y a une diminution des inscriptions aux activités des journées pédagogiques.

M. Ahonon suggère d'envoyer la liste complète des activités mais sans le besoin de répondre (puisque'il a un *form* envoyé à une date plus proche de l'activité).

5.4 Budget

Mme Pronovost explique le budget sommaire (NDDN). Une version plus détaillée sera déposée à une date ultérieure. Elle explique la source et vocation de chaque fond. M. Quang Nguyen veut savoir quelle est la part du fond 4 que le C.É. doit approuver. L'approbation a été faite à la dernière réunion (voir 2024-09-25 Résolution # 01).

Mme Pronovost explique le budget sommaire (PCMR). Une version plus détaillée sera déposée à une date ultérieure. Elle mentionne que le budget est de nature différente en raison des codes postaux des parents qui sont extra territoriaux et donc d'un statut différent. Il y a aussi moins d'élèves. M. Quang Nguyen cherche à comprendre pourquoi il y a une division des fonds PCMR et

NDDN. Mme Pronovost explique que de joindre les fonds pénaliseraient l'école puisque le statut défavorisé serait perdu en raison, notamment, des codes postaux extra territoriaux.

À noter que PCMR est aussi soutenue par l'OSBL des petits chanteurs. Le budget de cet OSBL n'apparaît pas dans les fonds de l'école.

IL EST PROPOSÉ par Martine Giroux que les budgets soient adoptés tel que présentés.

Adoptée à l'unanimité (03-CE-07/11/2024)

- 5.5 Présentation de l'acte d'établissement et plan triennal de répartition des investissements (PTRDI)
Mme Pronovost fait un survol de l'acte d'établissement. La direction annonce que le financement pour les travaux à la bâtisse du 5309 chemin de la Côte-des-Neiges n'a pas été obtenu mais qu'une nouvelle demande de financement a déjà été déposée.

Le conseil d'établissement procède à la réponse à la consultation du PTRDI par l'entremise d'un lien fourni par la direction. Il est mentionné que le plan est pour les trois prochaines années. Par conséquent les élèves ne retourneront pas dans la bâtisse sur Côte-des-Neiges pour au moins les trois prochaines années.

M. Ahonon fait part du désir d'avoir des suivis régulièrement et des consultations sur le projet de façons régulières.

Mme Tidjane mentionne que l'école Notre-Dame-des-Neiges devait être relocalisée dans la partie neuve de la bâtisse Bedford mais que ce n'est pas le cas. Mme Pronovost explique que pour répondre à la demande de la non-mixité des écoles, la disposition des locaux ne permettait pas que l'école Notre-Dame-des-Neiges utilise la nouvelle section. À noter que les espaces communs nouveaux tel que la bibliothèque, sont utilisés.

- 5.6 Critère de sélection d'une direction d'établissement

Présentation du document *Critères de sélection d'une direction 2023 11 14* pour assurer une bonne continuation en fonction des besoins. M. Quang Nguyen souligne que la direction doit considérer le statut défavorisé du milieu et agir pour pallier les différents manques. Notamment les manques alimentaires. M. Léveillé souligne que ce besoin est peut-être déjà inclus dans un besoin mentionné au document et qu'il suffit de le nommer dans les parenthèses (voir *Mettre en place des mesures d'aide (ex : aide aux devoirs)*). Mme Milot mentionne que les besoins en lien avec le statut peuvent être beaucoup plus larges.

On discute d'en faire un point à part entière; c'est-à-dire un point en lien avec les besoins des élèves en lien avec la défavorisation (ex : enjeu alimentaire, littératie numérique, etc).

M. Quang Nguyen émet des réserves quant à une mention faite durant la discussion, à savoir, la littératie numérique comme besoin en lien avec le statut du milieu. Il craint que ça puisse ouvrir la porte aux tablettes numérique dans la classe.

Mme Pronovost fait le lien entre les points déjà présents dans le document et les sujets soulevés dans la discussion. Il est alors accepté d'ajouter l'exemple de « besoins alimentaires » à un point « Besoins de base ».

Mme Milot revient sur le point de la connaissance des contextes de multiculturalisme et de défavorisation pour préciser le besoin d'anticiper les défis et enjeux de cette clientèle.

Il y a aussi discussion à savoir s'il y a vraiment des enjeux alimentaires et dans quelles mesures l'école doit être responsable de pallier ce problème. Mme Pronovost confirme l'existence de l'enjeu alimentaire et souligne que l'impact sur la réussite scolaire est véritable. Mme Del Carvalho rapporte l'expérience de sa fille en lien avec cette situation pour appuyer ce besoin.

M. Ahonon conclut la discussion en rappelant que si le comité remarque d'autres points à ajouter, ils pourront l'être l'année prochaine puisque cet exercice est récurrent à chaque année.

Étant donné l'heure avancée, il est convenu de reporter les points restant à la prochaine rencontre.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance prend fin et les points de l'ordre du jour restant sont reportés. Il est 20h10.

Présidence

Direction d'établissement

Initiales de la Présidence

Initiales de la Direction